

Extrait du

## Compte rendu intégral

Troisième séance du jeudi 7 décembre 2006

86e séance de la session ordinaire 2006-2007

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE,  
vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006

#### SECONDE PARTIE

#### SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

.....

#### EXTRAIT

.....

#### APRES L'ARTICLE 34

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 43 rectifié.

La parole est à M. le rapporteur général, pour le défendre.

**M. Gilles Carrez**, rapporteur général. J'en laisse le soin à M. de Courson.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Lorsque l'on a affecté le droit de francisation au financement du Conservatoire du littoral, une erreur d'estimation du montant transféré a été commise. On s'est en effet trompé de 6 millions d'euros, ce qui a fait passer la recette espérée de 35 à 29 millions d'euros. Afin de régler les difficultés de financement du Conservatoire, dont les dotations ont été supprimées en deux ans, il est proposé, à la suite de longues discussions, de majorer une partie des droits de francisation, notamment ceux qui portent sur les moteurs, de façon à retrouver la recette correspondant à la subvention supprimée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Gilles Carrez**, rapporteur général. La commission a adopté cet amendement. Je remercie Didier Quentin et Charles de Courson pour leur travail remarquable, qui nous permettra de résoudre un vrai problème.

L'an dernier, la modification de l'assiette de la taxe de francisation avait en effet conduit à une perte de recettes de six millions d'euros. Or, comme cette recette est affectée au Conservatoire du littoral, il en est résulté de graves problèmes de financement pour ce dernier.

J'espère que nous touchons enfin...

**M. Charles de Courson.** La rive ! *(Sourires.)*

M. Gilles Carrez, *rapporteur général*. ...au but, à savoir une taxe de francisation de bonne qualité.

J'en tire une morale, qui rejoint d'ailleurs un précepte en matière de fiscalité : un bon impôt est souvent un vieil impôt (*Sourires*). Si nous ne nous étions pas embarqués...

M. Jean-Jacques Descamps. C'est le moins que l'on puisse dire en la matière !

M. Gilles Carrez, *rapporteur général*. ... dans cette modification du système l'an dernier, nous n'aurions pas subi de tels déboires.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Pour en revenir à cette morale, il ne faudrait pas pour autant en déduire que nous allons rétablir la gabelle ! (*Sourires*.)

M. Christian Vanneste. Ou la dîme !

**M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.** Le sujet a fait couler, si je puis dire, beaucoup d'encre, ce qui nous a conduits à tirer les enseignements de la réforme adoptée en 2005, qui n'avait pas suscité que de l'enthousiasme.

Un groupe de travail, réunissant plusieurs ministères – le mien, avec la direction des douanes qui est placée sous mon autorité, mais également celui des transports, avec les affaires maritimes, et ceux de l'écologie et de la culture – et associant le Conservatoire du littoral et le Conseil supérieur de la navigation de plaisance, a été chargé de dresser un bilan. Ses propositions de modification, très intéressantes, font l'objet du dispositif présenté dans l'amendement.

L'honnêteté m'oblige à dire que M. Jégou, au Sénat, a également accompli en la matière un travail de très grande qualité qu'il a présenté par voie d'amendement voilà quelques jours lors de l'examen du projet de loi de finances initial. Il est vrai que je lui ai alors demandé de bien vouloir le retirer en attendant les conclusions du groupe de travail. Il n'est en effet pas impossible que le dispositif doive être complété s'agissant notamment des plus petits navires. Le débat n'est donc pas tout à fait clos. Néanmoins, je suis favorable à cet amendement.

**M. le président.** Je ne doute pas, monsieur le ministre, que M. Jean-Jacques Jégou, sénateur du Val-de-Marne, sera ravi de vos propos.

Je mets aux voix l'amendement n° 43 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)